

<https://47.snuipp.fr/Evaluations-d-ecole-trop-de-pressions>



Evaluations d'école : trop de pressions

- École - L'École en débats -

Date de mise en ligne : jeudi 30 juin 2022

Dernière mise à jour : 21 décembre 2023

Copyright © FSU-SNUipp 47 - Tous droits réservés

Dans le Lot-et-Garonne, l'intersyndicale a adressé un demande d'audience au DASEN le 18 décembre sur ce dossier. Reçues en urgence en audience intersyndicale au ministère, les organisations syndicales ont unanimement rappelé leur opposition aux évaluations d'école.

Sommaire

- [Décembre 2023](#)
- [Rentrée 2023](#)
- [Rentrée 2022](#)
- [Évaluation d'école : « tresser la \(â€\) »](#)
- [Motion de conseil des maître-sses \(â€\) »](#)
- [Communiqué intersyndical :](#)
- [Dossier du SNUipp-FSU](#)

Rentrée 2022

La FSU SNUipp47 a initié une intersyndicale et rencontre avec la FCPE pour réagir en CDEN et auprès du DASEN. Une motion a été votée en CDEN.

<https://47.snuipp.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Motion unitaire CDEN 14/11/22 - Évaluations d'école

Devant l'absence de réponse du DASEN : « Je ne ferai pas de commentaire. », les organisations se sont retrouvées et ont envoyé un courrier au DASEN. Selon le type de réponse que nous fera (ou pas) le DASEN, nous déciderons des suites d'action.

Le 08 septembre 2022, le ministère annonce le report des évaluations d'écoles à après décembre. Cela ne s'est pas concrétisé dans les faits puisque les réunions d'informations ont commencé.

Les IEN ont annoncé aux écoles « choisies » qu'elles seraient dans la première vague.

Ce n'est pas une fatalité, on peut ne pas entrer dans ce dispositif :

- Prendre le temps de s'informer auprès de la FSU-SNUipp47, en lisant, par téléphone, par visio, en demandant une visite dans l'école, etc.

- Ne pas se laisser impressionner par l'IEN car on peut refuser : voir la motion de conseil des maîtres ci-dessous, à transmettre en copie à la FSU-SNUipp47.
- Ne pas se laisser impressionner par l'argument : "Vous êtes inscrit-es aux formations "évaluations" donc vous êtes obligé-es de participer. L'administration peut très bien, à tout moment changer cela. Vu le nombre des modifications que nous subissons, c'est faisable.
- Ne pas se laisser abuser par la propagande de certain-es dirlos de l'expérimentation de 2021-2022 car les retours ne sont pas du tout les mêmes selon qui en parle : "Chronophage, source de conflits avec les familles et les collectivités locales, entretiens éprouvants avec certains visiteurs externes à l'affût de ce qui peut créer des tensions, non-prise en compte des demandes de modifications du rapport, très peu d'apport réel pour l'analyse et la remédiation, etc"

La FSU-SNUipp47 construit une réponse collective pour soutenir les collègues qui refusent ce dispositif dangereux pour la professionnalité de nos métiers vis-à-vis des familles et des collectivités locales, pour le climat scolaire, pour le respect de nos droits et prérogatives par la hiérarchie. Voir les documents "Motion unitaire" et "Courrier au DASEN".

A noter que l'IA a refusé en CTSD, de fournir aux représentant-es des personnels la liste des écoles concernées en arguant que "cela ne nous regardait pas (sic !)". Belle illustration de la "confiance" en l'école !

Donc, en résumé :

- ces évaluations d'écoles ne sont que pour les écoles volontaires.
- l'objectif annoncé de 20% d'écoles par an, afin que toutes les écoles soient évaluées en cinq ans, n'est plus d'actualité.
- il suffit d'envoyer un mail à l'IEN signalant que l'école n'est pas volontaire pour que l'on ne soit pas concerné par cette évaluation.

Ces informations sont issues de consignes du Ministère de l'Éducation nationale, appliquées dans certains départements. Si on vous laissait entendre qu'il est obligatoire de participer à ces évaluations d'écoles, n'hésitez pas à nous contacter afin que nous puissions intervenir et rappeler le principe du volontariat.

Donc, si vous ne voyez dans ces évaluations que du temps perdu, puisque nous savons tous ce qui est nécessaire pour améliorer le fonctionnement de l'école, un risque de mise en concurrence des écoles, une ingérence de la hiérarchie dans la liberté pédagogique des enseignants, n'hésitez plus à refuser.

Évaluation d'école : « tresser la corde pour se faire pendre ? »

Une expérimentation de l'évaluation des écoles a débuté en septembre 2021 dans toute la France et la généralisation est en cours à partir de la rentrée 2022, sans évaluation bien sûr. Cet audit modifie complètement la logique de réflexion collective au service de la pression managériale.

La procédure-type c'est :

- d'abord un questionnaire orienté à remplir par les dirlos,
- puis une visite d'école avec des entretiens par un « supérieur hiérarchique non hiérarchique (sic) » (en fait un-e IEN d'une autre circo ou d'un autre département - comme si cela garantissait la neutralité et la confidentialité !),
- puis l'établissement d'un questionnaire à destination des parents et des élèves (soit-disant à l'initiative des équipes mais avec une trame générale nationale - évaluer les attitudes et pratiques des enseignant-es : un vieux rêve de certaines familles et élèves.),
- enfin une « concertation » entre les enseignant-es et l'IEN autour du pré-rapport établi avant (paraît-il qu'il y a moyen de faire modifier des éléments – on y croit bien sûr !).
- Et tout ceci servira à établir le projet d'école pour 5 ans et donc il y aura liaison d'informations avec les collectivités locales.

Un collègue, embarqué malgré lui dans ce dispositif par une directrice enthousiaste, en a tiré le titre de cet article. Merci à lui, c'est tellement vrai !

Chaque école devra être évaluée au minimum tous les 5 ans. Nouvelle injonction hiérarchique qui alourdit la charge de travail, absence de temps dédié pour s'y consacrer, utilisation des évaluations nationales tant décriées comme indicateur : les inquiétudes sont nombreuses quant à la mise en œuvre de cette démarche.

D'autre part, la part importante qu'a eue cette année ce dispositif dans les moyens de remplacement du département, alors que les écoles étaient sous l'eau, doit nous alerter. Remplacer tous les personnels enseignant d'une école pour cela, c'est afficher à la fois son mépris pour la réalité de la vie des écoles et l'importance que ce dispositif a dans la politique manageriale du gouvernement.

Des heures de formation continue ont été mobilisées pour les enseignant-es ; donc déjà que la formation continue était réduite à peau de chagrin, là on atteint les sommets du mépris.

Certain-es enseignant-es apprécient de disposer de ce temps de réflexion et de recul sur ses pratiques professionnelles ; mais rappelons-nous que ce temps existait dans les conseils de maîtres, les projets d'écoles, avant que ces moments soient phagocytés par des injonctions administratives et des tableaux à remplir à tout bout de champ, et lorsqu'il existait de vraies possibilités de stages.

Ce constat de surcharge de temps de travail est d'ailleurs partagé par le Conseil d'Évaluation de l'École.

Autre point problématique : l'utilisation d'un questionnaire « de satisfaction » auprès des parents et des élèves pourrait les amener à évaluer les attitudes et pratiques des enseignant-es.

Le dialogue nécessaire et la reconnaissance de la professionnalité des enseignant-es n'ont rien à y gagner. Mais ce ministère a besoin que nous soyons en pression, sur la défensive pour être obéissant-es à des ordres indus.

Enfin, faire retomber les difficultés d'une école sur les pratiques des collègues, c'est clairement exonérer le ministère (et ses rouages hiérarchiques ou opportunistes) du saccage qu'il nous a infligé : moyens insuffisants, injonctions pédagogiques réactionnaires, gestion DRH inhumaine, campagne de dénigrement de nos savoirs-faire, etc.

En conséquence la FSU-SNUipp a, depuis le début de cette affaire, alerté les collègues sur les dangers, appuyé les refus de participation et enclenché une réponse intersyndicale ; à la rentrée 2022, il conviendra de bâtir une riposte collective à ce dévoiement de la concertation entre pair-es afin d'améliorer le fonctionnement des écoles au service de la réussite des élèves et de l'amélioration des conditions de travail.

Motion de conseil des maître-ses sur les évaluations d'école

Nous, enseignantes et enseignants de l'école, réuni-es en conseil des maître-ses le souhaitons faire part de nos remarques et inquiétudes concernant la mise en place des évaluations d'école.

Tout d'abord, le lien très fort entre les conclusions du rapport d'évaluation et le projet d'école nous inquiète fortement et nous laisse craindre de nous voir imposer des axes de travail que nous ne jugeons pas forcément prioritaires au regard de notre connaissance du terrain et de notre expertise professionnelle.

Ensuite, ce nouveau dispositif lie acquisitions et résultats des élèves aux pratiques professionnelles des enseignant-es et au fonctionnement de l'école. Pour nous l'évaluation des personnels doit rester de la seule compétence de notre Inspecteur·trice de l'Éducation Nationale.

De plus, les questionnaires distribués aux parents et aux élèves risquent de transformer le rapport entre les usager-es et l'école. Pour nous, le Service Public d'Éducation a pour mission de faire progresser tous les élèves dans leurs apprentissages. Tout ce qui pourrait de près ou de loin s'apparenter à une forme de clientélisme ne peut que nuire à

l'exercice de nos missions et au bon fonctionnement de notre école.

Enfin, la phase d'auto-évaluation vient considérablement alourdir la charge de travail de notre équipe et particulièrement celle de la directrice / du directeur qui se retrouve au centre d'un dispositif qui n'est souhaité par aucun d'entre nous.

Pour toutes ces raisons, nous ne souhaitons pas entrer dans ce dispositif qui ne répond en rien à nos besoins pour améliorer le fonctionnement de l'école et faire évoluer nos pratiques professionnelles.

Pour faire progresser tous nos élèves nous avons besoin :

- De classes supplémentaires pour faire baisser significativement les effectifs.
- De personnels Éducation Nationale pour aider à la direction et au fonctionnement de l'école.
- De plus de temps pour travailler ensemble et se former
- De AESH pour répondre à toutes les notifications

Le conseil des maîtres de l'école

Communiqué intersyndical :

Une intersyndicale nationale a réuni les organisations suivantes : CGT-Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SNALC, SNUDI-FO, SNUipp-FSU et Sud-éducation, avec pour objectif d'aboutir à une expression la plus large possible.

Toutes les OS sont signataires, à l'exception du SGEN-CFDT (qui a tiré un bilan plutôt positif de ces évaluations) et du SE-UNSA (qui a dit manquer de remontées).

À l'initiative du Conseil d'Évaluation de l'École, instance créée par la loi « pour une École de la confiance », une expérimentation d'évaluation des écoles a débuté au premier trimestre 2021, après celle instaurée dans le second degré. À compter de la rentrée 2022, le ministère prévoit la généralisation de ce dispositif, à raison de 20% des écoles par an.

Cette évaluation des écoles se fait en deux temps distincts. Une première phase, réalisée au sein même de l'école, doit permettre aux personnels, aux élèves, aux familles, aux personnels territoriaux, d'évaluer l'école et son fonctionnement. La seconde phase, à partir de la synthèse de la première phase, est une évaluation externe (par un groupe constitué par la DSDEN) qui devra contrôler les données recensées, évaluer également la situation pour produire un document évaluatif final et des recommandations à mettre en place pour « améliorer le système » à€
L'objectif est bien de s'appuyer sur ces dernières afin de réécrire et réorienter le projet d'école. Nos organisations alertent sur le risque que les équipes se voient dorénavant imposer leurs axes de travail par les conclusions du rapport d'évaluation. C'est une nouvelle étape de tentative de mainmise de la hiérarchie sur les équipes, sur leur fonctionnement, sur leur expertise et professionnalité. C'est inacceptable.

Ce nouveau dispositif lie acquisitions et résultats des élèves aux pratiques professionnelles, tout en s'intéressant aux temps scolaire et périscolaire et au fonctionnement de l'école. Il ne peut ni constituer ni participer à l'évaluation des personnels, qui doit rester de la seule compétence de l'IEN.

La participation des collectivités constitue un risque d'ingérence et une nouvelle forme de territorialisation. Les questionnaires « type satisfaction » distribués aux parents et aux élèves transforment leur rapport au service public d'Éducation, rapport qui s'apparente à celui entre prestataire et un client.



Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT-Educ'action, SNALC, Sud-Éducation s'opposent au pilotage par les résultats qui ont pour conséquence la mise en concurrence des écoles. Ce dispositif vient considérablement alourdir la charge de travail des personnels des écoles, particulièrement pour les directrices et directeurs, qui se retrouvent au centre d'un dispositif qui n'est pas souhaité. Il constitue une marche supplémentaire dans la généralisation du « tout évaluation » dans l'Éducation nationale, via une évaluation et d'un contrôle plus strict des écoles. Par ailleurs, les évaluations d'école ne doivent pas être le prétexte pour instaurer la rémunération au mérite.

Pour améliorer le fonctionnement des écoles, nos organisations considèrent que le ministère devrait plutôt créer en urgence les postes nécessaires, s'assurer de recrutements en conséquence et d'un plan de titularisation des contractuels, assurer une véritable formation initiale et continue, améliorer les conditions de travail et d'étude et augmenter les salaires.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT-Educ'action, SNALC, Sud-Éducation soutiennent tous les personnels qui subiraient des pressions pour les contraindre à accepter les évaluations d'école et mobiliseront pour faire stopper ces pressions ou sanctions.

Les organisations syndicales SNUipp-FSU, SNUDI-FO, CGT-Educ'action, SNALC, Sud-Éducation demandent l'arrêt définitif de ces évaluations d'écoles, qui ne répondent en rien aux besoins des personnels des écoles. Il est urgent de sortir de la logique du « tout évaluation » pour reconstruire des collectifs de travail abîmés par l'autoritarisme ministériel, en leur redonnant du temps pour travailler ensemble et se former.

Paris, le 28 juin 2022

Dossier du SNUipp-FSU